

Département du NORD

- :- :-

Arrondissement de DOUAI

- :- :-

Canton de SIN LE NOBLE

COMMUNE DE SIN-LE-NOBLE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 13 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 13 février, à 18 heures 15 minutes, le Conseil municipal s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Christophe DUMONT, Maire, en suite de convocations du 07 février 2023, dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Christophe DUMONT, **Maire** ; Mme Marie-Josée DELATTRE, M. Jean-Claude DESMENEZ, M. Freddy DELVAL, M. Henri JARUGA, Mme Michèle DECREUS, M. Dimitri WIDIEZ **Adjoints** ; M. Jean-Michel CHOTIN, M. Jean-Pierre BERLINET, Mme Françoise SANTERRE, Mme Claudine BEDENIK, Mme Joselyne GEMZA, M. Patrick ALLARD, M. Marc BAILLEZ, M. Patrick DUBREUCQ, Mme Sylvie DORNE, M. Pascal DAMBRIN, Mme Caroline FAIVRE (*à compter de son arrivée après le vote du point I-3*), Mme Stéphanie CARAMOUR, Mme Marie-Bernadette SOMBE, Mme Elise SALPETRA, M. Rémi KRZYKALA, M. Guillaume KRZYKALA, Mme Laëtitia DUCATILLON, **Conseillers municipaux.**

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : M. Didier CARREZ (*procuration à M. Christophe DUMONT, Maire, du 13 février 2023*), Mme Johanne MASCLÉ (*procuration à M. Henri JARUGA du 10 février 2023*), Mme Christelle DUPRIEZ (*procuration à Mme Stéphanie CARAMOUR du 07 février 2023*), **Adjoints** ; Mme Christiane DUMONT (*procuration à Mme Claudine BEDENIK du 10 février 2023*), Mme Caroline FAIVRE (*jusqu'à son arrivée après le vote du point I-3, procuration du 09 février 2023 à M. Freddy DELVAL*), Mme Emeline HOURNON (*procuration à M. Rémi KRZYKALA du 10 février 2023*), M. Brahim MAHMOUD (*procuration à M. Dimitri WIDIEZ du 09 février 2023*), M. Robin POPOWSKI (*procuration à M. Marc BAILLEZ du 10 février 2023*), **Conseillers municipaux.**

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRÉSENTÉS : M. Jean-François JOOS, Mme Viviane BIZET, **Conseillers municipaux ;**

SECRÉTAIRE : M. Rémi KRZYKALA

La présente délibération a été affichée, par extraits, à la porte de l'Hôtel de Ville, le 20 février 2023.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-15, relatif à la désignation d'un secrétaire de séance,

Considérant que, le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer ;

Considérant que, Monsieur le Maire, président de la séance en vertu des dispositions de l'article L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, rappelle que l'objet de la présente délibération est de procéder à la désignation d'un secrétaire de séance, parmi les membres du Conseil municipal ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE 1 : DESIGNÉ Monsieur Rémi KRZYKALA, pour assurer la fonction de secrétaire de séance.

ARTICLE 2 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et, de sa publication.

Le recours peut être introduit par le biais de télérecours citoyen, non obligatoire, à l'adresse suivante: <https://citoyens.telerecours.fr>.

Pour Extrait certifié conforme au Registre
(Publié et Affiché conformément à l'article L. 2121-25 du
Code général des collectivités territoriales)
SIN-LE-NOBLE, le 13 février 2023

Le Maire


Christophe DUMONT

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission
En sous-préfecture de DOUAI le 16 FEV. 2023
Et de la publication le 16 FEV. 2023
Fait à Sin-le-Noble, le
Le Maire

Christophe DUMONT

Accusé de réception en préfecture
059-215905696-20230213-89-01-2023-DE
Date de télétransmission : 16/02/2023
Date de réception préfecture : 16/02/2023

Ville de
Sin le Noble 